

considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et agir comme il sera nécessaire. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et a icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye* de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killelagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Barronet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint-Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur Général du *Canada*, et Gouverneur Commandant-en-Chef de l'Île du *Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, en Notre dite Puissance, ce vingt-sixième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et douze, de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le Huitième jour du mois de Février prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du *Canada* se trouve prorogée au Huitième jour du mois de Février prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considération, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à MERCREDI, le CINQUIÈME jour du mois de MARS prochain, de manière que vous ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité d'*Ottawa* le HUITIÈME jour de FÉVRIER prochain, et Nous voulons en conséquence, que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite CITÉ D'OTTAWA, MERCREDI, le CINQUIÈME jour de MARS prochain, pour la Dépêche des affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du *Canada*, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron DUFFERIN et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killelagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Barronet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint-Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain,